

**SÉANCE DU MARDI 15 JUILLET 2025 à 18H
SALLE DES FÊTES DE MILHARS**

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	29	33

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 juillet, à 18 Heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Milhars, sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Alain Guilhabert, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme. Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, M. Jean Philippe, Mme. Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, M. Claude Blanc, Mme. Christine Tressols, M. Jean Philippe Gineste, Mme. Delphine Pinczon du Sel, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Éric Carbonnel, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme. Nathalie Mulet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Patrick Lavagne pouvoir à M. Philippe Woillez, Mme. Sylvie Gravier pouvoir à M. Pierre Paillas, M. Thierry Guiraud pouvoir à Mme. Delphine Pinczon du Sel.

Absents et excusés : M. Patrick Montels, M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, Mme. Laurence Poillerat, M. Laurent Vours, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty.

D77-2025 FETE DES POSSIBLES : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION OCCITANIE

Le Président explique que la Communauté de communes organise le 11 octobre 2025, la Fête des possibles qui a pour objectif d'informer le grand public sur ce qu'est la transition écologique et comment agir au travers d'ateliers et de rencontres avec des organismes et des personnes engagées dans les initiatives locales ou nationales qui contribuent au développement durable ;

Les grandes thématiques qui seront abordées dans la fête des possibles seront notamment :

- Changement climatique et développement durable ;
- Biodiversité, eau et protection de l'environnement ;
- Alimentation, agriculture et santé ;
- Habitat et énergie ;
- Déchets et économie circulaire et bien plus encore...

Le Président propose au conseil communautaire de délibérer pour l'autoriser à solliciter un appui financier auprès de la Région pour l'organisation de la fête des possibles à hauteur de 80% d'un montant maximum de 4000 €.

ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** le Président à solliciter un appui financier à hauteur de 80% auprès de la Région pour un montant maximum de 4000 € de dépenses ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Le secrétaire de Séance



Bernard Bouvier

Le Président



Bernard Andrieu

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative.